



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 82069

Texte de la question

Mme Sandrine Mazetier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la situation des candidats au permis de conduire. Le permis de conduire est devenu indispensable, c'est même une nécessité pour de nombreux jeunes qui veulent s'assumer, décrocher un emploi... La réforme portée par le comité interministériel du 13 janvier 2009 devait justement aboutir à un permis de conduire à la fois "moins long, moins cher et plus sûr". Or la réforme n'atteindra pas l'objectif d'un permis moins long tant que le nombre de places d'examens n'aura pas augmenté significativement. À ce jour, les professionnels du système formation-examen estiment à environ 4 millions le nombre de candidats en attente d'une place d'examens (2,2 millions pour l'examen théorique et 1,7 million pour l'examen pratique) alors que l'État n'en propose que 2,7 millions chaque année (1,4 million en théorie, 1,3 million en pratique) - et ces chiffres auraient même tendance à diminuer par rapport aux années précédentes. Ces délais d'attente trop longs provoquent frustration et agressivité chez de nombreux candidats et certains d'entre eux décident même dans l'attente de conduire sans permis. Elle lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer les solutions envisagées pour réduire les délais d'attente pour les candidats au permis de conduire.

Texte de la réponse

La réforme du permis de conduire décidée par le Premier ministre lors du comité interministériel sur la sécurité routière (CISR) du 13 janvier 2009, comprend 16 mesures et répond à trois objectifs : un permis moins long à obtenir, un permis financièrement plus accessible et enfin un permis plus sûr en termes de sécurité routière. La plupart des mesures arrêtées par le Gouvernement ont déjà été mises en oeuvre et les textes réglementaires nécessaires pour faciliter la préparation et le passage de l'examen du permis de conduire sont aujourd'hui parus. L'épreuve pratique de la catégorie B du permis de conduire, qui repose désormais sur un bilan de compétences et non plus un relevé d'erreurs, a été déployée sur l'ensemble du territoire national entre le 8 mars et le 3 mai 2010. Depuis le 19 avril, une banque de questions rénovée (simplification des questions, ajouts de nouveaux thèmes tels que le partage de la route, la protection des usagers les plus vulnérables...) est entrée en vigueur pour l'épreuve théorique générale. Pour atteindre le premier objectif et réduire les délais de passage du permis de conduire, deux mesures essentielles ont été décidées : 1. Réduire les délais d'attente en offrant davantage de places d'examen. Cette offre s'appuie tout d'abord sur le recrutement de 55 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière : 35 agents sont opérationnels depuis décembre 2009 et 20 le seront en novembre prochain. Dans l'intervalle, pour réduire de manière significative les délais que peuvent subir des candidats en attente d'être présentés à l'examen après un premier échec, il a été décidé d'organiser des épreuves supplémentaires, basés sur le volontariat des inspecteurs pour travailler le samedi ou sur leurs jours de récupérations. Au total 43 133 épreuves supplémentaires ont été organisées en 2009. Par ailleurs, afin d'une part de prendre en compte les examens annulés en raison des aléas climatiques hivernaux et d'autre part de répondre à la demande des écoles de conduite, ce dispositif a été reconduit en 2010. Ainsi, 13 737 examens supplémentaires ont été réalisés au cours des 5 premiers mois de l'année 2010 et 15 692 ont été programmés pour la période de juin à août. 2. Raccourcir certains délais administratifs : notamment par la suppression de

l'enregistrement préalable du dossier des candidats en préfecture avant de débiter les leçons de conduite et la suppression du délai d'un mois entre l'enregistrement et le passage de l'épreuve théorique générale de l'examen. Toutefois, il est essentiel que les écoles de conduite dispensent une formation complète et présentent des candidats dont la formation est achevée et qui ont de fortes chances de succès à leur examen. Cette mesure doit conduire à un meilleur taux de réussite à l'épreuve pratique, et donc à des délais de passage à l'examen plus courts. À ce jour, à Paris, les délais de présentation entre deux épreuves pratiques sont identiques à ceux observés au niveau national (60 jours). Au plan national, il convient de préciser qu'en 2009, 1 123 316 inscriptions au permis de conduire ont été dispensées et 3 176 518 examens théoriques et pratiques ont été réalisés. Dans ces conditions, le nombre de 4 millions de candidats en attente d'une place d'examen avancé par les professionnels du système formation/examen est fortement surévalué.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Mazetier](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82069

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6883

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9784